



L'ÉT NCELLE

QUE CE SOIT CELLE DE L'INTELLIGENCE, INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE CE QUE NOUS VIVONS OU SUBISSONS, OU CELLE DONT ON A BESOIN POUR ALLUMER LES FEUX DE LA COLÈRE QUAND ELLE SE FAIT NÉCESSAIRE.

N° 30 – FEVRIER 2017

SOMMAIRE

- Page 1 : Le PAS - EDR
- Page 2 : Centres de contact ou le concept de « proximité à distance »
- Page 3 : Colère au SIP de Melun – Formation syndicale – Sujet à polémique
- Page 4 : CHSCT – Perturbations ?

A LA CGT, ON PREFERE LES EDR



C'est la dernière trouvaille de la Direction.

Supprimer des emplois d'EDR pour créer des

« cellules d'appui » chargées d'apporter à distance un renfort aux services en difficulté. Trois « cellules d'appui » vont ainsi être créées : Gestion Publique, SIE et SIP.

Bien évidemment, les intéressés n'avaient pas été informés de cette innovation dont le caractère improvisé n'a échappé à personne. A un tel point que dans un premier temps, la Direction s'est révélée incapable de dire aux EDR susceptibles de perdre leur emploi ce qu'ils allaient devenir. Finalement, elle a dû se rendre à l'évidence : les EDR en surnombre restent EDR.

Comment seront pourvus les emplois des « cellules d'appui » qui seront des emplois « Direction » ? Quelles seront les travaux réalisés dans ces « cellules d'appui » ? Pour le moment, c'est le flou le plus complet.

Pour la CGT, ce n'est pas d'un renfort à distance dont ont besoin les services en difficulté du fait des suppressions d'emplois mais du renfort d'agents, sur place, qui s'insèrent dans les équipes de travail et mutualisent leurs compétences et leurs connaissances.

C'est pourquoi la CGT, lors du dernier comité technique local s'est prononcée contre les « cellules d'appui » et pour le maintien des emplois EDR.

Le prélèvement à la source (PAS), un choc de complexification !

Dès la mi-février 2017, l'administration engage un vaste plan de formation sur le PAS. Une formation prématurée penseront certains. Et bien non car c'est dès cette année que les services vont devoir supporter ce choc de complexification que constitue le PAS. Voilà le programme :

2017

Printemps 2017 : La déclaration 2042 sera aménagée pour permettre le calcul du premier taux de PAS pour 2018.

Été 2017 : L'avis d'imposition sur les revenus 2016 mentionnera le taux de PAS et le contribuable pourra opter sur le site (individualisation, taux neutre)... **déjà les questions !**

Fin 2017 : la DGFIP transmettra le taux aux collecteurs

2018

Janvier 2018 : arrêt des mensualités et des tiers provisionnels, premières retenues à la source et/ou premiers prélèvement d'acomptes contemporains pour les revenus sans tiers collecteurs (ex couples mixtes TS et BIC)... **et probablement un tsunami de questions !**

Février 2018 : versement de l'acompte de crédit d'impôt pour les services à domicile et gardes d'enfants, le solde étant versé à l'été 2018 **et sans doute encore des questions**

Printemps 2018 : campagne déclarative des revenus 2017. La 2042 sera aménagée pour le calcul du « crédit d'impôt de modernisation du recouvrement » (CIMR), calculé sur les revenus non exceptionnels pour chaque catégorie (TS, BIC, BNC, RF, BA).

Automne 2018 : avis d'imposition sur les revenus 2017 avec un impôt effacé par le CIMR sauf présence en 2017 de revenus exceptionnels (impôt à payer) ou de réductions ou crédits d'impôts (restitution), premier rafraîchissement du taux... **et nouveau flot de questions !**

2019

Printemps 2019 : dépôt de la 2042 des revenus 2018 complétée des crédits d'impôt 2018. Elle comprendra le total de l'impôt déjà acquitté en 2018 via le PAS... **Et si le compte n'y est pas, nouvelles questions...**

Automne 2019 solde IR 2018, imputation ou restitution des crédits d'impôt

A la complexité de la législation fiscale va venir maintenant s'ajouter une complexité liée au recouvrement. En fait, plus on avance dans la mise en œuvre du PAS et plus son côté absurde transparaît.

Centres de contact : « la proximité à distance » !!!

En 2015, le Directeur Général de la DGFIP proclamait que les centres de contact sont « la proximité à distance » !

Est-ce un nouveau concept pour annoncer que cette « proximité à distance » éloigne irrémédiablement les usagers, les contribuables d'un service public de proximité, prélude à la fin des SIP et des trésoreries ?

Alors, qu'est ce que c'est, un Centre de contact (CDC) ?

Le CDC est un service à part entière rattaché soit à la DRFIP soit à la DDFIP, qui a vocation à traiter les demandes que les usagers formulent par téléphone ou par courriel aux SIP et aux trésoreries mixtes. Il est composé d'une cinquantaine d'agents.

Le champ de compétence du CDC couvre deux départements, le département d'implantation du CDC et un autre. Le premier centre de contact a été expérimenté à Rouen en 2014 ; il couvre la Seine Maritime et l'Oise. Bien évidemment, l'expérimentation s'est révélée « globalement positive » par l'Administration !

Forte de ce « succès », la Direction Générale a continué dans sa lancée. Un second CDC a vu le jour à Chartres dans l'Eure et Loire en 2015. L'année 2016 n'a pas été épargnée : deux CDC sont mis en place en octobre, l'un à Carcassonne dans l'Aude et l'autre à Valence dans la Drôme ! Sans compter celui de Lille-Nancy. Mais ce n'est pas fini ! Au 1er septembre 2017, deux autres verront le jour, l'un au Mans dans la Sarthe et l'autre à Pau, dans les Pyrénées-Atlantiques.

La Direction Générale ne veut pas s'arrêter là. Il est d'ores et déjà annoncé notamment pour la mise en place du prélèvement à la source, d'élargir le champ de compétence des CDC pour d'autres départements, soit le département d'implantation et 2 départements de rattachement ; il s'ensuit par exemple que le CDC de Chartres dont le champ de compétence couvre l'Eure et Loire et la Seine Saint Denis, se chargera désormais du département des Alpes de Hautes Provence. La Direction Générale profite aussi des difficultés dans les SIP notamment en matière d'accueil pour étendre subtilement ces rattachements, comme la Corse du Sud par exemple, qui sera couverte par...le CDC de Rouen !

La Direction Générale entend atteindre une cible de 10 ou 20 centres de contact dans toute la France. **Bien évidemment, il ne s'agit pas de créations d'emplois mais d'emplois prélevés dans les directions couvertes par le CDC et ensuite implantés dans la direction d'accueil du CDC. Au final, il s'agit là de supprimer et de redéployer des emplois au détriment des SIP et des trésoreries mixtes.**

Et les expérimentations vont bon train ! Une expérimentation est en cours au centre de contact de Rouen, qui sera également étendue à celui de Chartres, pour l'appui à la gestion des contrats de mensualisation et de prélèvement (c'est à dire qu'il n'y a plus de transfert par le Serveur Vocal Interactif vers le centre de prélèvement service compétent).

Lors du CTL du 16 janvier 2017, la CGT Finances Publiques 77 a demandé à la Direction, si la DDFIP de Seine et Marne était concernée par un éventuel rattachement à un centre de contact. Celle-ci nous a répondu que rien n'était prévu au sujet d'un rattachement. Par contre, elle aurait bien envisagé, si un projet de centre de contact est annoncé pour l'Ile de France, le fait d'être un département expérimentateur, pour « avoir » des emplois !

Toutes les orientations de la DG vont à l'encontre des besoins citoyens élémentaires.

Les contribuables, nos concitoyens, sont attachés, comme nous le sommes également, à un service de proximité. A travers l'accueil que nous voulons préserver, ils veulent une rencontre réelle avec des agents réels et physiques, sur leur territoire au plus près, permettant de les renseigner vraiment. C'est la raison pour laquelle la CGT finances publiques 77 est contre toute mise en place d'un centre de contact dans notre département, pour préserver les missions de TOUS les services des finances publiques de Seine-et-Marne.



Les missions qui relèvent d'un centre de contact

- ↳ gérer le dossier administratif (changement d'adresse postale, délivrance des identifiants ou modifications des coordonnées des contribuables) ;
- ↳ délivrer des documents (avis ou extraits de plans cadastraux) ;
- ↳ traiter ou prendre en charge des actes de gestion en matière fiscale (accompagnement au paiement des impositions, octrois de délais de paiement -procédure simple d'octroi de délai-) ;
- ↳ aider les contribuables pour constituer un dossier pour une demande gracieuse :
 - ↳ se charger des remises de majorations (instruction pour la procédure simplifiée des remises) , demandes gracieuses (accompagnement pour la constitution du dossier) et réclamations contentieuses (création et instruction de la demande dans l'liad, pour les contentieux IR, dans le cadre de la correction en ligne, et accompagnement de la constitution du dossier pour les autres contentieux).

Toutefois, le CDC ne se substitue pas au chef de service ou au comptable territorialement compétent pour la prise de décision finale. .

Quant aux appels téléphoniques, plus complexes, ils sont transférés au centre impôt service.

Il est envisagé un élargissement du périmètre des missions vers d'autres impôts (rôles supplémentaires , taxe sur les logements vacants) ou bien vers d'autres tâches comme le contentieux des impôts directs locaux voire la saisie des déclarations !!



Lundi 14 novembre, les agents du SIP de Melun rassemblés devant l'entrée de la cité administrative

COLERE AU SIP DE MELUN !

La mèche a été allumée par les responsables qui, à la veille des principales échéances, ont décidé de supprimer le pré-accueil effectué au niveau du hall d'entrée de la cité administrative, et de livrer aux usagers en libre-service le gestionnaire de files (l'appareil qui délivre les tickets numérotés en fonction du service demandé) au sein même de l'espace d'accueil.

Dès lors, une pagaille noire s'est instaurée dans cet espace, occasionnant fatigue physique et nerveuse pour les agents, extrêmement sollicités compte-tenu de l'afflux important d'usagers (près de 7000 en novembre) et de la faiblesse des effectifs, laminés par les suppressions d'emplois.

Malgré de nombreux appels, la direction est restée sourde aux demandes des agents.

Motions, délégations auprès de la DDFIP et une grève des agents du SIP le 14 novembre 2016, ont amené la direction à inscrire ce point à l'ordre du jour du groupe de travail, convoqué pour le 1^{er} décembre 2016, qui devait traiter également du télétravail et du travail à distance.

Un groupe d'agents a accompagné les représentants de la CGT à la réunion du groupe de travail et, ensemble, ont exigé de traiter la question de l'accueil du SIP en premier.

La déclaration liminaire, lue par le représentant de la CGT, énonçait les revendications des agents du SIP et réclamait une réponse immédiate aux points soulevés.

En présence des agents du SIP, des représentants des autres syndicats (FO, Solidaires et CFDT) et des représentants de la direction (pôle gestion fiscale et pôle pilotage ressources et logistique), M. Gaullier admet que l'accueil du SIP de Melun connaît un certain désordre et entreprend de répondre point par point à la déclaration liminaire que le représentant de la CGT lui a remise.

Il affirme que des dispositions vont être prises pour rétablir un pré-accueil dans le hall d'entrée de la cité administrative, mais contourne l'ensemble des autres points qui trouveraient leur solution, selon lui, dans les mesures de réorganisation en cours : accueil sur rendez-vous, mise en place de la cellule d'appui, etc. Il informe qu'un cadre A, en charge de l'accueil sera affecté au SIP en début d'année.

Plus d'un mois après cette réunion, la seule disposition prise a été la réinstallation du pré-accueil, dans des conditions qui restent problématiques : manque de moyens, espace de travail encombré, signalétique absente, conditions de sécurité précaires.

Une inspectrice divisionnaire, affectée à la gestion de l'accueil, est bien arrivée en début d'année au SIP : aura-t-elle les prérogatives et les moyens pour mettre en œuvre les changements attendus ? L'avenir nous le dira ... sauf que cet avenir est réduit à 6 mois seulement, puisque la personne affectée doit prendre sa retraite au terme de cette période.

La pression est légèrement retombée après la dernière échéance du 15 décembre, mais ce n'est que partie remise : la fermeture de la trésorerie de Guignes et la campagne des déclarations de revenus 2017, chargée par les interrogations sur le PAS, promet d'autres turbulences.

A LA CGT !

Pas de freins à la formation !

La formation syndicale est un moment d'échange, de débat et d'apport de connaissances pour appréhender les valeurs fondatrices de notre organisation ainsi que les rouages de la société dans laquelle nous évoluons tous.

Alors pas d'hésitation, inscrivez-vous !!!!

Annoncé à ce jour :

NIVEAU 1

A MELUN et à SENART :

- du 06 au 11 Mars 2017
- du 12 au 16 Juin 2017
- du 09 au 13 Octobre 2017

NIVEAU 2 (2 x 5 jours)

A MELUN : du 27 Novembre au 01 Décembre 2017 et du 15 au 19 Janvier 2018

A MITRY-MORY : du 15 au 19 Mai et du 25 au 29 Septembre 2017

Contactez Edith BORUTA
Chargée de la Formation Syndicale.

SUJET A POLEMIQUE

Ce n'est décidément pas les qualités de réflexion et de sens du service public que le ministère cherche aujourd'hui pour recruter ses agents. Prenons, par exemple, le sujet donné au dernier concours externe de contrôleur-euse : l'innovation.

Le sujet peut paraître neutre, et pourtant la seule documentation fournie avec le sujet était un exemple-type de pensée unique.

On y vantait pêle-mêle : la France au top de l'innovation (sûrement grâce au Crédit Impôt Recherche !), la libéralisation des marchés, la politique de l'offre (dont on connaît les résultats flamboyants en termes d'emplois avec le scandale du CICE), une plus grande mobilisation de la population en âge de travailler (augmentation de la durée hebdomadaire du travail et recul de l'âge de la retraite), une augmentation de la productivité (plus de cadence), la prise de risque (tou-tes précaires !), etc. etc.

Tout un programme donc. Bien triste et bien décevant quand c'est le bien commun que l'on est venu défendre en postulant à devenir fonctionnaire...

CHSCT

Comité d'Hygiène, de
Sécurité et des
Conditions de Travail

Décret n°82-453
du 28 Mai 1982



Le CHSCT c'est le contrôle de l'application des règles relatives à la santé et à la sécurité au travail par les organisations syndicales .

Trois missions :

- ▶ Contribuer à la protection de la santé physique et mentale
- ▶ Contribuer à l'amélioration des conditions de travail
- ▶ Veiller à l'observation des prescriptions légales

Bilan 2016 :

- 130 € par agent soit un budget annuel de 233 046 €, réparti comme suit :**
- ◆ Sécurité : Automatisation de porte d'entrée, Porte coupe feu à oculus...
 - ◆ Ambiance de travail : Rehausseur d'écran, Pose de stores, luminaires et éclairage...
 - ◆ Formations: Risques psychosociaux, Risques physiques...
 - ◆ Aide aux personnes présentant un handicap : Bande guidage, Dalles podotactiles...
- soit 232 981 € dépensés en 2016 .**

Vous êtes des Acteurs :

Dénoncez vos souffrances en remplissant : Registre Santé et Sécurité, Fiches de Signalement (disponible via Ulysse Seine et Marne)
Vos élus se déplaceront pour vous rencontrer !
Vos élus demanderont des comptes à l'Administration !

Patrice BAZIR , BORUTA Edith, BOUFFET Dominique, DADOUCHE Karine

PERTURBATION ?



Dans le cadre de son activité, la CGT organise régulièrement des Heures Mensuelles d'Information (HMI) ou des visites de services.

Dernièrement, un chef de service informé de la visite de son service par la CGT s'est enquis auprès de la Direction du sens à donner à cette visite : allait-il être confronté à une distribution de tracts, une HMI ou une visite de service ? Question fondamentale car selon lui les « temps de perturbation»

pour son service ne seraient pas les mêmes.

Rassurons le : les visites de service de la CGT sont tout ce qu'il y a de plus normal. Nous ne campons pas dans les bureaux. Nous n'organisons pas de meetings, sono à l'appui. Nous ne nous en prenons pas aux chemises de l'encadrement.

Nous distribuons nos tracts, nous informons et nous échangeons quelques mots avec les agents qui le souhaitent. Cela participe à notre sens du dialogue social au sein de notre administration.

Et en matière de perturbations, nous pensons que les services souffrent bien plus des suppressions d'emplois, des réformes à l'emporte pièce ou des restructurations tous azimuts que des visites des militant(e)s de la CGT.

Mais c'est vrai qu'il faut être syndicaliste pour penser cela.



Informez vous sur
<http://www.financespubliques.cgt.fr/77/>

BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Tel : Adresse électronique :

Date : Signature :

(1) rayer la mention inutile

A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site

